

Registre des délibérations

Réunion du Conseil de Communauté du 10 avril 2025

L'an deux mil vingt-cinq, le 10 avril à 20 H 00, le Conseil de la Communauté de Communes des Combes s'est réuni à la salle de Justice et de Paix de Scey sur Saône et Saint Albin, après convocation légale sous la présidence de Madame Carmen FRIQUET

Etaient présents : Boursières : Jacques MARQUETON ayant pouvoir de Denis BOURDON ; Bucey Les Traves : Jacques HEZARD ; Chemilly : Nadine BAGUE ; Ferrières les Scey : Jean-Jacques MILLERAND ayant pouvoir de Julien BIGAND ; La Neuville Les Scey : Vincent ACHARD ; Mailley-et-Chazelot : Bertrand REZARD, Pascal LORIOZ ayant pouvoir de Serge SANCHEZ ; Noidans le Ferroux : Jean-Louis BORDET ayant pouvoir de Noël LANGROGNET, Patrice BRUN, Rose TACI ; Ovanches : Jean-Louis DESROCHES ; Pontcey : Jacky BAGUE ; Raze : Christine FROIDEVAUX ayant pouvoir de Laëtitia DUPONT ; Scey Sur Saône : Carmen FRIQUET ayant pouvoir de Patrick BAUD, Christophe OTHENIN, Gilles BOUCLANS, Pauline LOMBARD, Jean-Pierre PECHINIOT ayant pouvoir de Christophe DUBOIS, Fanny BAILLET ayant pouvoir de Eddy VIEILLE, Soing-Cubry-Charentenay : Didier PIERRE ayant pouvoir de Maryse GLAUSER ; Traves : Fernand STEFANI, Thierry DUMONT ; Vy le Ferroux : Laurent DELAIN ayant pouvoir de Jean-Marie LE BRETON ; Vy les Rupt : Éric MASOYE.

Etaient absents : Aroz : Noël LANGROGNET (excusé ayant donné pouvoir à Jean-Louis BORDET) ; Baignes : Denis BOURDON (excusé ayant donné pouvoir à Jacques MARQUETON) ; Chantes : Laëtitia DUPONT (excusée ayant donné pouvoir à Christine FROIDEVAUX) ; Chassey les Scey : Julien BIGAND (excusé ayant donné pouvoir à Jean-Jacques MILLERAND) ; Clans : Christophe ORTIGER ; Confracourt : Patrick BAUD (excusé ayant donné pouvoir à Carmen FRIQUET) ; La Romaine : Roger RELANGE, Alain FRANCHEQUIN ; Mailley-et-Chazelot : Serge SANCHEZ (excusé ayant donné pouvoir à Pascal LORIOZ) ; Neuville les la Charité : Patrick LE GARF ; Raze : Gérard CACHOT (excusé) ; Rosey : Christophe RERGUE ; Rupt sur Saône : Laurent BEDIN (excusé) ; Scey Sur Saône : Eddy VIEILLE (excusé ayant donné pouvoir à Fanny BAILLET), Christophe DUBOIS (excusé ayant donné pouvoir à Jean-Pierre PECHINIOT) ; Soing-Cubry-Charentenay : Maryse GLAUSER (excusée ayant donné pouvoir à Didier PIERRE), Richard SEYLLER ; Velle le Châtel : Jean-Marie LE BRETON (excusé ayant donné pouvoir à Laurent DELAIN) ; Vellequindry et Levrecey : Éric MENNESSIEZ (excusé).

Conformément à l'article L.2121-15 du C.G.C.T., M. Didier PIERRE a été désigné pour remplir les fonctions de secrétaire qu'il a acceptées.

Date de convocation des membres : 04/04/2025

Nombre de membres en exercice : quarante deux

Certifié exécutoire suite à l'affichage et la transmission en Préfecture effectués le 17/04/2025

* * * * *

Délibération N° 28/25 : Vote des taux d'imposition 2025

Le Conseil de Communauté, après en avoir délibéré, décide par 25 voix pour et 9 abstentions (M. MARQUETON ayant pouvoir de M. BOURDON, Mme BAGUE, M. BORDET ayant pouvoir de M. LANGROGNET, M. DELAIN ayant pouvoir de M. LE BRETON, Mme TACI et M. BRUN) d'adopter pour l'année 2025 les taux d'imposition suivants :

- Taxe foncière bâtie additionnelle :	6,37 %
- Taxe foncière non bâtie additionnelle:	17,78 %
- Taxe d'habitation additionnelle:	7,57 %
- CFE taux unique :	26,37 %

Délibération N° 29/25 : Vote du taux de la taxe GEMAPI pour 2025

La Présidente rappelle que la Communauté a instauré depuis l'année 2022 la taxe GEMAPI - gestion des milieux aquatiques et la prévention des inondations - destinée à financer les actions conduites dans le cadre de l'exercice de cette compétence. Le produit de cette taxe a été fixé à la somme de 50.000 € depuis l'année 2022. La Présidente explique que le nombre de projets menés dans le cadre de cette compétence est de plus en plus important et propose d'augmenter le produit de cette taxe.

Le conseil de communauté, sur la proposition de la Présidente et après en avoir délibéré, décide par 32 voix pour et 2 abstentions (M. MARQUETON ayant pouvoir de M. BOURDON) de fixer le montant de la taxe GEMAPI à la somme de **60.000 €** au titre de l'année 2025.

Délibération N° 30/25 : Adoption du budget primitif 2025 – budget principal

Le Conseil Communautaire, après avoir entendu l'exposé de la Présidente et en avoir délibéré, adopte par 26 voix pour et 8 abstentions (M. MARQUETON ayant pouvoir de M. BOURDON, M. BORDET ayant pouvoir de M. LANGROGNET, M. DELAIN ayant pouvoir de M. LE BRETON, Mme TACI et M. BRUN) le budget primitif 2025 pour le budget principal de la Communauté pour les montants suivants :

	Section de fonctionnement	Section d'investissement
- Dépenses	5.305.850 €	3.504.620 €
- Recettes	5.305.850 €	3.504.620 €

Délibération N° 31/25 : Adoption du budget primitif 2025 – budget annexe « activités économiques »

Le Conseil Communautaire, après avoir entendu l'exposé de la Présidente et en avoir délibéré, adopte par 26 voix pour et 8 abstentions (M. MARQUETON ayant pouvoir de M. BOURDON, M. BORDET ayant pouvoir de M. LANGROGNET, M. DELAIN ayant pouvoir de M. LE BRETON, Mme TACI et M. BRUN) le budget primitif 2025 pour le budget annexe « activités économiques » de la Communauté pour les montants suivants :

	Section de fonctionnement	Section d'investissement
- Dépenses	128.850 €	149.650 €
- Recettes	128.850 €	149.650 €

Délibération N° 32/25 : Adoption du budget primitif 2025 – budget annexe « zones d'activités »

Le Conseil Communautaire, après avoir entendu l'exposé de la Présidente et en avoir délibéré, adopte par 26 voix pour et 8 abstentions (M. MARQUETON ayant pouvoir de M. BOURDON, M. BORDET ayant pouvoir de M. LANGROGNET, M. DELAIN ayant pouvoir de M. LE BRETON, Mme TACI et M. BRUN) le budget primitif 2025 pour le budget annexe « zones d'activités » de la Communauté pour les montants suivants :

	Section de fonctionnement	Section d'investissement
- Dépenses	265.880 €	232.600 €
- Recettes	265.880 €	232.600 €

Délibération N° 33/25 : Adoption du budget primitif 2025 – budget annexe « lotissements »

Le Conseil Communautaire, après avoir entendu l'exposé de la Présidente et en avoir délibéré, adopte par 26 voix pour et 8 abstentions (M. MARQUETON ayant pouvoir de M. BOURDON, M. BORDET ayant pouvoir de M. LANGROGNET, M. DELAIN ayant pouvoir de M. LE BRETON, Mme TACI et M. BRUN) le budget primitif 2025 pour le budget annexe « lotissements » de la Communauté pour les montants suivants :

	Section de fonctionnement	Section d'investissement
- Dépenses	185.900 €	185.000 €
- Recettes	185.900 €	185.000 €

Délibération N° 34/25 : Adoption du budget primitif 2025 – budget annexe « port de plaisance »

Le Conseil Communautaire, après avoir entendu l'exposé de la Présidente et en avoir délibéré, adopte par 26 voix pour et 8 abstentions (M. MARQUETON ayant pouvoir de M. BOURDON, M. BORDET ayant pouvoir de M. LANGROGNET, M. DELAIN ayant pouvoir de M. LE BRETON, Mme TACI et M. BRUN) le budget primitif 2025 pour le budget annexe « port de plaisance » de la Communauté pour les montants suivants :

	Section de fonctionnement	Section d'investissement
- Dépenses	55.200 €	71.100 €
- Recettes	55.200 €	71.100 €

Délibération N° 35/25 : Adoption du budget primitif 2025 – budget annexe « chaufferies »

Le Conseil Communautaire, après avoir entendu l'exposé de la Présidente et en avoir délibéré, adopte par 26 voix pour et 8 abstentions (M. MARQUETON ayant pouvoir de M. BOURDON, M. BORDET ayant pouvoir de M. LANGROGNET, M. DELAIN ayant pouvoir de M. LE BRETON, Mme TACI et M. BRUN) le budget primitif 2025 pour le budget annexe « chaufferies » de la Communauté pour les montants suivants :

	Section de fonctionnement	Section d'investissement
- Dépenses	8.000 €	1.890 €
- Recettes	8.000 €	1.890 €

Délibération N° 36/25 : Attribution de subvention à l'office de tourisme pour l'année 2025

Fort de son bilan 2024 présenté à l'occasion du conseil communautaire du 19 décembre 2024 et de ses projets 2025, le Comité de Direction de l'office de tourisme, a décidé de solliciter le soutien de la Communauté de Communes pour un montant de 68 000 € pour l'année 2025. Toutefois, dans le cadre des échanges qui ont eu lieu lors des séances de préparation budgétaires, l'office de tourisme a consenti à réajuster ses prévisions et sa programmation.

La programmation prévisionnelle 2025 préparée à ce jour est la suivante :

- Lancement de saison à Saône Valley à Traves mi mai (date à définir)
- Organisation de 4 ateliers pêche (avril, mai, juin, juillet) en partenariat avec les AAPPMA locales à Charentenay, Traves, Noidans et Scey
- Partenariat avec le Sourire Sceycolais pour le festival 2024 de Théâtre en mai (gestion de la billetterie)

- Organisation de 2 spectacles (La Fiancée du Rhône le 10 juillet et la Boîte à Musique enchantée 27 août)
- 3 RDV du Terroir (2 à bords de l'Audacieux et 1 en partenariat avec la Médiathèque intercommunale)
- Une programmation de 21 croisières organisées sur 3 week-ends (juillet, août et septembre)
- Une soirée théâtre avec une troupe locale à l'automne
- Accueil hors les murs à l'écluse de Rupt/Saône destinée aux cyclotouristes et plaisanciers du 15 juin au 30 septembre
- Organisation d'un concours photo de mi mai à mi octobre

Les actions de promotion 2025 :

- Participation à la bourse aux documents départementale le 15 avril
- Participation au salon fluvial à St Jean de Losnes le 26 avril
- Les éditions (programmes d'animations, campagne d'affichages), réseaux sociaux

Les ressources humaines : 2.18 ETP (au 09/04/25)

- 1 ETP - conseillère en séjour : accueil du public, gestion boutique, mise en œuvre d'animations, gestion de la régie
- 1 ETP - chargée d'accueil et d'animation : accueil du public, mis en œuvre d'animations, gestion de la communication
- 0.008 ETP - Comptabilité
- 0.08 ETP - Direction
- 0.1 ETP : saisonnier du 15 juillet au 28 août à temps plein

CA 2024 et BP 2025 qui sera proposé à l'approbation du Comité de Direction le 14/04/2025

	BP 2024	Réalisé 2024	Prévisionnel 2025
Charges à caractère Gén.	90 710 €	72 070.73 €	62 930 €
Charges de personnel	90 990 €	92 163.34 €	94 990 €
Gestion courante	300 €	235.75 €	310 €
Déficit reporté			2 570 €
TOTAL Dépenses	182 000 €	164 469.82 €	160 800 €
Excédent reporté	22 400 €	22 396.19 €	-
Dotation C3	74 750 €	64 500.00 €	64 500 €
Dotation CD70	4 165 €	3 723.76 €	3 700 €
Région – solde de subvention	0 €	3 228.00 €	-
Prestations services	74 985 €	51 819.75 €	78 600 €
Taxe de séjour	5 700 €	16 230.83 €	7 000 €
Autres - IJ	-	0.81 €	7 000 €
TOTAL Recettes	182 000 €	161 899.34 €	160 800 €

Le Conseil de Communauté, après avoir pris connaissance du programme 2025 et du projet de budget et en avoir délibéré, décide à l'unanimité de les valider et d'approuver le versement par la Communauté d'une subvention de 64 500 euros en 2 échéances :

- 34 500 € au 30 avril 2025
- 30 000 € au 31 août 2025

Délibération N° 37/25 : Grille tarifaire pour le service périscolaire et extrascolaire – local ados vacances de printemps 2025

Le conseil de communauté, après en avoir délibéré, décide à l'unanimité de valider les tarifs ados tels que détaillés ci-dessous pour les prochaines vacances de printemps 2025.

3 stages :	T1		T2		T3		T4	
	C3	EXT	C3	EXT	C3	EXT	C3	EXT
POP UP 4 jours du 22 au 25 avril	20 €	22€	21€	23€	22€	24€	23€	25€
CA GRIMPE 2 jours : 24 et 25 avril	16€	18€	17€	19€	18€	20€	19€	21€
DEFIS ET AVENTURES 3 jours du 28 au 31 avril	42€	45€	44€	47€	46€	49€	48€	51€

Délibération N° 38/25 : Affectation des résultats 2024

Le Conseil Communautaire, après avoir pris connaissance des résultats de l'exercice 2024 de la Communauté, décide à l'unanimité de procéder à l'affectation des résultats ainsi qu'il suit :

- | | | |
|---|-------------------------|--------------|
| - <u>Budget général</u> : | - excédent capitalisé : | 83.000,00 € |
| | - excédent reporté : | 129.635,71 € |
| - <u>Budget activités économiques</u> : | - excédent reporté : | 59.450,94 € |
| - <u>Budget zones d'activités</u> : | - excédent reporté : | 114.880,37 € |
| - <u>Budget lotissements</u> : | - excédent reporté : | 901,63 € |
| - <u>Budget port de plaisance</u> : | - excédent reporté : | 22.241,12 € |

Délibération N° 39/25 : Amortissement des immobilisations

La Présidente rappelle que la Communauté est tenue de procéder à l'amortissement de certaines immobilisations, des études non suivies de travaux et des subventions d'équipement versées aux particuliers et aux entreprises. Les durées d'amortissement ont été définies pour un certain nombre de catégories. Il serait nécessaire de modifier la durée d'amortissement des frais d'études non suivies de travaux pour la porter à **5 ans** et d'ajouter certaines catégories de biens à amortir.

Le Conseil Communautaire, après en avoir délibéré, décide à l'unanimité d'approuver les cadences d'amortissement suivantes :

- études non suivies de travaux :	5 ans
- véhicule de transport collectif :	8 ans
- matériel informatique local ados :	3 ans
- matériel informatique médiathèque :	3 ans
- matériel sonorisation médiathèque :	10 ans
- mobilier local ados :	10 ans
- mobilier médiathèque :	10 ans
- mobilier crèches :	10 ans

Délibération N° 40/25 : Acceptation d'un fonds de concours pour la restauration du pont de Cubry Les Soing

La Présidente rappelle que suite aux désordres constatés sur la chaussée du pont de Cubry Les Soing, un audit a été réalisé par le CEREMA dans le cadre du Programme National Ponts. Cet audit a montré la nécessité d'entreprendre rapidement des travaux de rénovation de l'ouvrage. La route supportée par ce pont étant une voie d'intérêt communautaire, la maîtrise d'ouvrage de cette opération relève de la compétence de la Communauté. La définition du programme de travaux nécessite la réalisation d'études préalables dont le montant prévisionnel est estimé à la somme de 96.000 € TTC.

Le conseil municipal de Soing Cubry Charentenay, conscient que l'enjeu de réhabilitation de cet ouvrage concerne en grande partie la commune, a délibéré pour que la commune verse à la Communauté, en application de l'article L 5214-16 V du CGCT, un fonds de concours d'un montant de 45.000 € pour contribuer au financement de ces études préalables.

Le Conseil de Communauté, après en avoir délibéré et à l'unanimité, accepte ce fonds de concours.

Délibération N° 41/25 : Vente de terrains à la commune de Scey Sur Saône

Le Vice Président délégué explique que la commune de Scey sur Saône a engagé son projet de construction d'une nouvelle station de traitement des eaux usées. Cet équipement doit être situé à coté de la station existante sur une partie du site Devaux dont la Communauté est propriétaire.

Il est donc envisagé de céder à la commune de Scey Sur Saône les parcelles suivantes :

- AM n°145 d'une surface de 89a16 pour la construction de la station
- AM n°144 d'une surface de 6a73 pour être classée en domaine public pour la desserte de la zone
- AM 61 et AM 63 d'une surface globale de 14a88 correspondant à des espaces verts situés en bord de la RD

La cession de l'ensemble de ces parcelles s'effectuerait au prix de 38.000 € correspondant au prix d'achat initial du site.

Le Conseil de Communauté, après en avoir délibéré et à l'unanimité, décide :

- d'approuver la cession de ces parcelles
- d'autoriser le premier vice – président à signer les actes dont la rédaction sera confiée à Maître Marion LAURENT.

Délibération N° 42/25 : Modification du plan de financement du projet de rénovation énergétique de logements communautaires

La Présidente rappelle que le conseil communautaire a validé lors de sa réunion du 19 décembre 2024 la demande de subvention DSIL pour les travaux de rénovation énergétique des logements communautaires. Toutefois, une erreur s'est glissée dans le calcul de la dépense subventionnable qui s'établit à 502.900 € HT au lieu de 497.871 €.

Le Conseil de Communauté, après en avoir délibéré et à l'unanimité, décide de valider le nouveau plan de financement de cette opération qui s'établit ainsi :

DEPENSES				
Postes		Montant TTC (TVA à 10%)		
Honoraires		36 190 €		
Travaux		517 000 €		
TOTAL DEPENSES		553 190 €		
RECETTES				
Financier		Assiette éligible	Taux	Montant attendu
Etat (DETR et/ou Fond vert)		502.900 € HT	30%	150.870 €
Autofinancement				402.320 €
TOTAL RECETTES				553 190 €

Délibération N° 43/25 : Demande de subvention départementale pour la réalisation de travaux sur l'église de Raze

La Présidente indique que la commune de Raze a constaté à l'occasion de travaux de rénovation de l'intérieur des sacristies de l'église des infiltrations provenant de la jonction entre les toitures de la sacristie et les murs de la nef. Il convient, afin que les travaux réalisés par la commune ne soient pas altérés, de procéder à la réfection de ces désordres. Il serait également nécessaire de procéder au remplacement d'un abat-son du clocher qui est fortement dégradé.

Le Conseil de Communauté, après en avoir délibéré et à l'unanimité, décide :

- de valider la réalisation de ces travaux dont le coût est estimé à la somme de 6.000 € HT
- de solliciter l'aide du Département à hauteur de 30 % du coût des travaux soit 1.800 €